



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, 2^e étage, ce 5 septembre 2017 à 20 h 4.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant, proaire
Lauréat Jean
Luc Forgues
Antoine Fortier-Simard

MMES LES CONSEILLÈRES : Karine Saint-Jean
Colette Beaulieu

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h 4 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2017
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation des comptes à payer
 - 4.2 Présentation des résultats des fêtes du 150^e anniversaire de Mont-Carmel et affectation du surplus
 - 4.3 Affectation du surplus accumulé pour les dépenses des élections 2017
5. Entente, contrat, autorisation et appui
 - 5.1 Modification au contrat de travail de la directrice générale
 - 5.2 Octroi de contrat pour travaux d'aménagement paysager à l'extérieur du bureau municipal de Mont-Carmel
 - 5.3 Octroi de contrat pour le remplacement du revêtement de toiture de la caserne

- 5.4 Demande de dérogation mineure du 208, rue des Chênes
- 5.5 Demande de dérogation mineure pour le nouveau développement du Lac de l'Est
- 5.6 Octroi de contrat pour l'asphaltage du Carré des Cèdres
- 5.7 Élaboration de plans et devis pour les ponceaux dans le cadre du programme RRRL – Volet RIRL
- 5.8 Nommer la nouvelle rue du nouveau développement dans le secteur du Lac de l'Est
- 6. Avis de motion et autres
- 7. Règlements
- 8. Dépôt de documents
- 9. Correspondance
- 10. Nouvelles affaires
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

188-2017

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

189-2017

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017, soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits, et qu'il soit adopté tel que lu avec les modifications suivantes :

**Voir PV du
7 août 2017**

***Point 4.1, dernier paragraphe :** Le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 juillet 2017 pour un total de 131 187.99 \$ tel que détaillé à la liste suggérée de paiements annexée au présent procès-verbal.*

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

190-2017

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2017, soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits, et qu'il soit adopté tel que lu.

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

191-2017

Et résolu unanimement d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- Les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 août 2017, totalisant une somme de 72 745.47 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- Le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 août 2017, pour un total de 30 644.31 \$ tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

4.2 Présentation du bilan des fêtes du 150^e anniversaire de Mont-Carmel et affectation du surplus

CONSIDÉRANT les activités des fêtes du 150^e anniversaire de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT la subvention provenant du Patrimoine canadien d'un montant de 27 500\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Carmel a attribué une somme de 5 000 \$, laquelle ne fut pas nécessaire;

CONSIDÉRANT le montant de 3 855.55 \$ de Music-O-Lions;

CONSIDÉRANT l'excédent de 11 909.91 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des fêtes du 150^e pour l'affectation du surplus;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

192-2017

Et résolu unanimement :

- D'affecter le surplus de 11 909.91 \$ à des infrastructures de loisir;
- D'affecter le montant de Music-O-Lions comme fond de départ pour d'autres activités de même nature que les fêtes du 150^e qui s'adresse à tous et non seulement à un groupe en particulier;
- De joindre le bilan financier au présent procès-verbal.

4.3 Affectation du surplus accumulé pour les dépenses des élections 2017

CONSIDÉRANT que l'année 2017 est une année d'élection;

CONSIDÉRANT que le conseil avait choisi de ne pas mettre un montant pour les élections lors du budget annuel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

193-2017

Et résolu unanimement d'autoriser madame France Boucher, directrice générale à affecter le surplus accumulé non affecté pour le montant équivalent aux dépenses réelles d'élections s'il y a lieu.

4.5 Demande d'appui financier

Aucune demande

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI

5.1 Modifications au contrat de travail de la directrice générale

CONSIDÉRANT que la technologie d'aujourd'hui nous permet de travailler à distance;

CONSIDÉRANT les besoins de notre directrice générale de faire du télétravail régulièrement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

194-2017

Et résolu unanimement :

- D'autoriser la modification au contrat de travail de madame France Boucher, directrice générale, pour lui permettre de faire du télétravail de la maison;
- D'assurer un minimum de trois jours par semaine de présence au bureau municipal.

5.2 Octroi de contrat pour les travaux d'aménagement paysager du bureau municipal de Mont-Carmel

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

195-2017

Et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour des travaux d'aménagement paysager au bureau municipal à Jardiflore pour un montant de 1 300 \$ taxes incluses.

5.3 Octroi de contrat pour le remplacement du revêtement de toiture et de fenêtres de la caserne municipale

CONSIDÉRANT les montants disponibles du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT que le revêtement de la toiture de la caserne municipale est à refaire ainsi que certaines fenêtres;

CONSIDÉRANT la soumission reçue;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

196-2017

Et résolu unanimement d'octroyer le contrat à Mario Dionne, entrepreneur général pour le remplacement du revêtement de la toiture et de fenêtres de la caserne de pompier de la municipalité pour un montant de 13 867.60 \$ avant taxes.

5.4 Demande de dérogation mineure du 208, rue des Chênes

La demande consiste à la construction d'un garage de 32' de profondeur x 28' de large d'un seul étage, portant la superficie totale de plancher des bâtiments à 229.3 mètres carrés soit 11.21% du terrain alors que le règlement de zonage (art. 5.8.4) permet un maximum de 10% soit 204.46m².

CONSIDÉRANT que la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le projet est beaucoup moins dérogatoire que la première version présentée puisqu'il est dérogatoire pour seulement un aspect du règlement soit sur la superficie de plancher et que celle-ci a été diminuée de beaucoup;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

197-2017

Et résolu unanimement que le Conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée par le propriétaire du 208, rue des Chênes visant la construction d'un garage de 32' x 28' d'un seul étage, portant la superficie totale de plancher des bâtiments à 229.3 mètres carrés soit 11.21% du terrain en exigeant que le propriétaire retire l'abri tempo hors saison.

5.5 Demande de dérogation mineure pour le nouveau développement du Lac de l'Est

La demande consiste à régulariser le projet du nouveau développement dans le secteur du Lac de l'Est qui ne respecte pas toutes les exigences des articles 3.2.1 et 3.2.2 du règlement de lotissement #117-90 à savoir :

La rue projetée à une largeur de 20 mètres, les angles d'intersection sont de 59.16 et de 38.45 degrés sur une longueur de 29.34 mètres et il manque trois (3) rayons de courbure.

La rue devrait avoir moins de 20 mètres de large, l'angle des intersections devrait être entre 80 et 100 degrés sur une longueur minimale de 30 mètres et, aux intersections, les lignes d'emprises de rues devraient être raccordées par une courbe d'au moins 5 mètres de rayon.

CONSIDÉRANT que la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que les modifications à apporter sont seulement sur papier;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourra choisir la signalisation qu'elle jugera adéquate le moment venu;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne veut pas retarder le projet de développement;

198-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu unanimement que le Conseil accorde la demande de dérogation mineure pour le projet du nouveau développement de villégiature dans le secteur du Lac de l'Est tel que présenté.

5.6 Octroi de contrat pour l'asphaltage du Carré des Cèdres

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public sur le SEAO;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues et conforme;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire;

199-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement d'octroyer le contrat à Construction BML pour l'asphaltage du Carré des Cèdres pour un montant de 62 372.79 \$ taxes incluses conditionnel à l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET).

5.7 Élaboration de plans et devis pour les ponceaux dans le cadre du programme RRRL – Volet RIRL

ATTENDU que la municipalité de Mont-Carmel a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU que la municipalité de Mont-Carmel désire présenter une demande d'aide financière au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Kamouraska a obtenu un avis favorable du MTMDET;

200-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

Et résolu unanimement et adopté que le conseil de Mont-Carmel autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités dans le cadre du volet RIRL.

5.8 Nommer la nouvelle rue du nouveau développement dans le secteur du Lac de l'Est

CONSIDÉRANT la résolution 180-2017;

CONSIDÉRANT la nécessité de distinguer cette nouvelle rue par rapport à la rue des Peupliers;

201-2017

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

Et résolu unanimement de nommer la rue du nouveau développement du Lac de l'Est « rue des Mélèzes » et de joindre le plan de la rue au présent procès-verbal.

6. AVIS DE MOTION ET AUTRES

7. RÉGLEMENTS

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9. CORRESPONDANCE

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

10. NOUVELLES AFFAIRES

10.1 Aménagement des aires de jeux du parc municipal

CONSIDÉRANT le besoin de faire le réaménagement du sol des aires de jeux du parc municipal et de certaines réparations à la structure de bois;

CONSIDÉRANT les sommes réservées au budget 2017 pour l'achat de copeaux de bois;

202-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement d'autoriser l'aménagement de certains aires de jeux au Parc municipal pour une dépense nette approximative de 2 900 \$. Que cette somme soit prise au budget de fonctionnement.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 36 à 20 h 37.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

203-2017

Et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 37.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Directrice générale
Secrétaire-trésorière